

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 FÉVRIER 2018

Dûment convoqué le Conseil municipal d'Aigrefeuille s'est réuni dans la salle du conseil.

Conseillers présents : MM. ANDRÉ Christian, GRUDÉ Jean-Louis, IMART Thierry, LEMORTON Joël, SANY Bernard, Philippe STURMEL.
et Mmes ANTHINIAC Laurence, DUCROS Lucie, LOPEZ Valérie, LOUBET Marine, POUPOT Mary.

Secrétaire de séance : LEMORTON Joël

Absents excusés : MARTIN Jeanne procuration à Brigitte CALVET
DURU Sandra procuration à Marine LOUBET
DIXON Eric pas de procuration

La séance est ouverte à 20 h 00 par Madame Brigitte CALVET, Maire.

-Acquisition de jeux extérieurs pour l'espace vert du chemin des Andains - Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du Contrat de Territoire.

Madame le Maire propose d'aménager un espace de jeux extérieurs pour enfants sur l'espace vert du Chemin des Andains.

Cet espace de jeux comprend les jeux (un jeu à balance double sur ressort, un jeu de type petit château avec toboggan et échelle, un jeu de grimpe sur structure de corde tissée), les aménagements de sécurité (sol amortissant, panneaux d'information) et les travaux de pose.

Madame le Maire présente les devis des trois sociétés suivantes :

ALTRAD :

1 « structure Orlando », 1 « Jasper 91881 », 1 La Fleche » - Pose - Panneaux d'information pour un montant de 14 165€ HT soit 16 998€ TTC

COMAT ET VALCO :

1 « Jeu ressort rigolos dalmatien double », 1 « jeu gymino », 1 « Aiguille du géant » - Pose - Fourniture du gravier + bordures - Panneau d'information multi âge pour un montant de 14 474.68€ HT soit 17 369 € TTC

SEMIO

1 « jeu ressort face à face bonhomme », 1 « Jafar », 1 « Jeu grimpe araignée » - Panneau d'information - Pas de pose pour un montant de 6325.15 € HT soit 7590.18 € TTC

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'installation de jeux extérieurs pour l'espace vert du chemin des Andains durant l'année 2018, il décide à l'unanimité de retenir le devis de la société ALTRAD et de demander une aide au Conseil départemental dans le cadre du Contrat de Territoire.

Vote : 14 voix pour

-Acquisition de jeux extérieurs pour le centre du village - Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du Contrat de Territoire.

Madame le Maire propose d'installer un espace de jeux extérieurs pour enfants dans le futur espace vert qui sera situé en contrebas du Belvédère urbain du centre du village. Elle explique qu'un tel aménagement est important pour assurer le lien social entre les habitants.

Pour l'instant, la mairie est en attente de devis mais Madame le Maire précise que le coût estimatif des travaux est de 16 000€ HT soit 19 200€ TTC.

Cet espace de jeux comprendra les jeux, les aménagements de sécurité (sol amortissant, panneaux d'information) et les travaux de pose.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la future installation de jeux extérieurs dans le cadre de l'aménagement du centre du village et il décide de demander une aide au Conseil départemental dans le cadre du Contrat de Territoire.

Vote : 14 voix pour

-Mise en accessibilité du Centre de Loisirs (ADAP tranche3) - Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du Contrat de Territoire.

Madame le Maire explique que compte tenu que la salle des jeunes est fermée, les travaux pour son accessibilité ont été supprimés de la tranche 3 et qu'il convient cette année de rendre accessible le bâtiment du Centre de loisirs.

Les travaux consistent à changer la porte d'entrée qui est trop étroite pour le passage d'un fauteuil roulant.

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise BOURES d'un montant de 4457.00 € HT soit 5348.40 € TTC.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les travaux de mise en accessibilité du Centre de Loisirs durant l'année 2018, il retient le devis de l'entreprise BOURES et il sollicite une aide auprès du Conseil départemental dans le cadre du Contrat de Territoire.

Vote : 14 voix pour

-Rénovation du bureau du Maire : Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du Contrat de Territoire.

Madame le Maire explique que le mauvais état de son bureau nécessite qu'une rénovation soit faite et elle explique que cette rénovation s'inscrit dans la suite de la rénovation de l'accueil de la Mairie réalisé en 2015 par les agents techniques.

Les aménagements à effectuer sont les suivants : rénovation du plafond (fissures à boucher et peintures), des murs (détapissage, ratissage, traitement des fissures, peintures), ponçage et peintures des boiseries, réfection du sol (dépose et évacuation, pose parquet flottant), nouveaux luminaires.

Pour ce faire, Madame le Maire présente le devis de la société SOLUPOSE PERES Rudy pour un montant de 4 168.72 € HT soit 5 002.49 € TTC.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les travaux à faire durant l'année 2018 pour la rénovation du bureau du Maire, il retient le devis de la société SOLUPOSE PERES Rudy et il sollicite une aide du Conseil départemental dans le cadre du Contrat de Territoire pour financer ces travaux de rénovation.

Vote : 14 voix pour

-Lotissement Clos de la Marelle : commercialisation des lots.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise Création Foncière a été retenue pour la commercialisation des lots du lotissement communal du Clos de la Marelle pour le compte de la mairie d'Aigrefeuille.

Aussi, elle présente à l'assemblée le plan de vente suivant des terrains :

N° LOT	SURFACE	Prix HT	PRIX DE VENTE TTC
1	608 m ²	95 833.33 €	115 000.00 €
2	600 m ²	97 500.00 €	117 000.00 €
3	600 m ²	97 500.00 €	117 000.00 €
4	600 m ²	100 000 €	120 000.00 €
5	805 m ²	110 000 €	132 000.00 €
6	723 m ²	105 833.33 €	127 000.00 €
7	723 m ²	108 333.33 €	130 000.00 €
8	757 m ²	109 166.66 €	131 000.00 €
9	757 m ²	106 666.66 €	128 000.00 €
10	757 m ²	107 500 €	129 000.00 €
11	600 m ²	100 000 €	120 000.00 €
12	555 m ²	94 166.66 €	113 000.00 €
13	660 m ²	100 000 €	120 000.00 €
14	675 m ²	102 500 €	123 000.00 €
15	714 m ²	104 166.66 €	125 000.00 €

Les réservations seront établies avec un dépôt de garantie de 2 900 € à l'ordre de Maître POITEVIN, notaire à TOULOUSE.

Enfin, conformément à la délibération du 12 mai 2016, il convient de transférer le terrain ZD 191 au budget du lotissement communal et de le retirer de l'actif de la commune où il figure avec le numéro d'inventaire 267 pour une valeur de 20 730.72 €.

Le Conseil Municipal approuve les prix de vente des terrains, il autorise Madame le Maire à signer les actes de vente et à donner à Création Foncière un pouvoir pour signer les promesses de vente et il accepte de transférer le terrain communal ZD 191, numéro d'inventaire 267, au budget annexe du lotissement communal pour une valeur de 20 730.72 €.

Vote : 14 voix pour

-Lotissement Clos de la Marelle : choix du prestataire pour l'élaboration du dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau.

Madame le Maire explique qu'il faut déposer un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau pour le lotissement communal le Clos de la Marelle.

C'est pourquoi, elle présente les devis suivants :

-VALORIS géomètre- expert présente une offre pour un montant de 3 300€ HT soit 3960€ TTC.

-SUD OUEST ENVIRONNEMENT ingénierie - Conseil présente une offre pour un montant de 3890€ HT soit 4668€ TTC.

-XMGE présente une offre pour un montant de 3500 € HT soit 4200 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de la société VALORIS.

Vote : 14 voix pour

-Lotissement Clos de la Marelle : choix du prestataire pour l'étude géotechnique.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut procéder à une étude géotechnique du sol au niveau du lotissement communal le Clos de la Marelle.

C'est pourquoi, elle présente les devis suivants :

-CIRTER pour un montant de 2 520€ HT soit 3 024€ TTC.

-GFC pour un montant de 3 250€ HT soit 3 900€ TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal retient à l'unanimité le devis de la société CIRTER.

Vote : 14 voix pour

-Lotissement Clos de la Marelle : Achat du panneau commercial.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'installer un panneau commercial sur site afin de favoriser la commercialisation des lots du lotissement communal du Clos de la Marelle.

Aussi, elle présente le devis de l'entreprise POP ART d'un montant de 1 490€ HT soit 1788€ TTC.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir ce devis.

Vote : 14 voix pour

-Autorisation de signer le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF 31.

Madame le Maire explique qu'il convient de signer une convention d'objectifs et de financement pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020 pour le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF31.

Cette convention a pour objet de :

- déterminer l'offre de service adaptée aux besoins des usagers et aux disponibilités financières des co-contractants et les conditions de sa mise en œuvre
- décrire le programme des actions nouvelles (prévues dans le schéma de développement) de la présente convention
- fixer les engagements réciproques entre signataires.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer cette convention d'objectifs et de financement avec la CAF 31 pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020.

Vote : 14 voix pour

La séance est levée à 20 h 40.

Signatures

Brigitte CALVET
Maire d'Aigrefeuille

